

agents locaux chargés de l'exécution de ces mesures, aux municipalités des différentes localités qui pourront de temps à autre s'y trouver intéressées : et il est par ces présentes statué par la dite autorité, que toutes les fois que cette province, ou quelque partie d'icelle, ou quelque lieu en icelle, paraîtra menacé d'une maladie formidable, épidémique, endémique ou contagieuse, le gouverneur de cette province pourra, au moyen d'une proclamation qu'il publiera de temps à autre, de l'avis et consentement du conseil exécutif de cette province, déclarer que cet acte est en force en cette province, ou en partie d'icelle, ou en tel lieu en icelle qui pourra être mentionné dans telle proclamation ; et le dit acte sera et deviendra en force en conséquence ; et son excellence pourra de la même manière, de temps à autre, à l'égard de tous, ou d'aucun des endroits ou lieux auxquels telle proclamation s'étendra, révoquer ou renouveler toute telle proclamation ; et toute telle proclamation, sujette néanmoins à être révoquée ou renouvelée comme susdit, sera en force pendant six mois de calendrier, ou pour telle époque plus rapprochée qui sera désignée dans telle proclamation.

II. Et qu'il soit statué, que depuis et après la publication de toute telle proclamation, et tant qu'elle continuera en force, les premiers, seconde et sixième sections de l'acte de la législature du Haut-Canada, passé dans la 5^{ème} année du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé, *Acte pour entretenir la santé publique, et pour se mettre en garde contre les maladies pestilentiennes en cette province*, et la partie de la quatrième section d'icelui, qui pourvoit à la poursuite et punition de toute personne accusée d'avoir, de propos délibéré, désobéi ou résisté aux ordres légitimes de tous officiers de santé nommés sous l'autorité de cet acte, ou d'avoir de la même manière opposé ou entravé tels officiers de santé dans l'exécution de leurs devoirs, seront et elles sont par le présent suspendues, à l'égard de tout lieu mentionné en telle proclamation, ou se trouvant dans aucune partie de cette province, désignée ou comprise dans la dite proclamation : pourvu toujours, que toute personne accusée d'avoir, de propos délibéré, désobéi ou résisté à tels ordres, ou d'avoir opposé ou entravé tel officier avant la publication de telle proclamation, pourra néanmoins être poursuivie et jugée comme si telle proclamation n'avait pas été publiée.

III. Et qu'il soit statué, que de temps à autre, après la publication de telle proclamation, et tant qu'elle continuera en force, il sera loisible au gouverneur de cette province, de nommer par commission sous son seing et sceau, cinq personnes qui seront et seront appelées "Le bureau central de santé," lesquelles posséderont et rempliront tous les pouvoirs et devoirs dont ce bureau se trouve revêtu, ou qui lui sont imposés par cet acte, et aussi le nombre d'officiers et serviteurs qu'il jugera nécessaires pour assister ce bureau dans l'exécution de ses pouvoirs et de ses devoirs ; et son excellence pourra, de temps à autre, à volonté, démettre toutes et aucune des personnes ainsi nommées et en mettre d'autres à leur place ; et les pouvoirs et devoirs dont le dit bureau se trouve revêtu, ou qui lui sont imposés par cet acte, pourront être exercés et remplis par trois membres d'icelui ; et lorsqu'il surviendra quelque vacance dans le dit bureau, les membres ou membres qui continueront d'en former partie, agiront comme s'il n'était survenu aucune vacance ; et toute telle commission sera *ipso facto* révoquée ou terminée, par la révocation de la proclamation en vertu de laquelle elle aura été émanée, dans tous les lieux et places mentionnés dans la dite proclamation, ou par l'expiration de six mois de calendrier, à compter de la date de la dite proclamation, ou à une époque plus rapprochée, si la dite proclamation le mentionne, hormis que dans l'un ou l'autre cas, la dite proclamation ne soit renouvelée pour tous ou quelques-uns des dits lieux et places.

IV. Et qu'il soit statué, que de temps à autre, après la publication de toute telle proclamation, et tant qu'elle continuera en force, il sera loisible au maire, townreeve, ou autre chef employé de la corporation municipale, commissaire inspecteur, ou autre principal officier municipale d'aucune et de toute place mentionnée dans telle proclamation, ou se trouvant dans aucune partie de cette province y désignée, ou de toute nécessité comprise en icelle, de convoquer une assemblée spéciale du conseil, ou autre corporation municipale, ou des commissaires de police de telle place où il présidera, aux fins de nommer, et telle corporation municipale ou commissaires de police sont par le présent autorisés et requis de nommer en conséquence pas moins de trois personnes, résidentes dans les limites de

qu'elle continuera en force, il est certifié au gouverneur de cette province, par dix ou par un plus grand nombre de chefs de famille d'aucune place mentionnée dans la dite proclamation ou située dans aucune partie de cette province désignée en icelle, ou qui s'y trouvera nécessairement comprise, que le maire, townreeve, ou autre chef employé de telle corporation municipale, ou commissaire-inspecteur, ou autre principal officier municipale de telle place, a négligé de se conformer à telle réquisition, comme susdit, dans tel délai, comme susdit, alors il deviendra et sera loisible à son excellence en conseil, de nommer de suite, pas moins de trois personnes résidentes dans les limites de telle place, ou, si c'est une cité, ville ou village, dans une étendue de sept milles d'icelui, qui sera et s'appellera "Le bureau local de santé pour telle place : pourvu toujours, que chaque nomination ou appointment d'un bureau local de santé, sous l'autorité de cet acte, sera *ipso facto* révoqué ou terminé par la révocation, quant à l'endroit dans les limites duquel tel bureau local aura autorité d'agir, ou quant à aucune partie de cette province dans laquelle il sera inclus, ou à toute la province, selon le cas, de la proclamation en vertu de laquelle tel bureau local aura été nommé ou établi ; ou par l'expiration de six mois de calendrier, à compter de la date de telle proclamation, ou de tout autre époque plus rapprochée qui sera désignée dans telle proclamation, hormis que dans l'un ou l'autre cas, la proclamation soit renouvelée quant à telle place ou à toute autre partie de cette province dans laquelle elle se trouvera comprise, ou à toute cette province, selon le cas.

(A continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

Vins Français.—J. & O. CRÉMAZIE. Papiers français en Osier.—Do. Papiers à dessin.—Do. Guitares françaises.—Do. Articles de Fantaisie.—Do. Emplacements, etc à vendre.—ANT. A. PARANT, JR.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



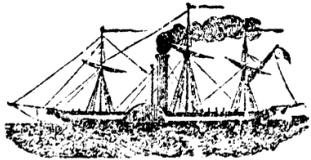
"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 4 JUIN, 1849.

Dépeches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion,

Arrivée du NIAGARA.



NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 19 mai.

NEW-YORK, 1 juin 1^h. P. M.

Le Niagara est arrivé. *Marchés de Liverpool.*—La fleur a subi une hausse ; celle de Philadelphie et Baltimore est cotée à 23s. 23s. 6d. Ohio, 24s. Amélioration dans les transactions, sur le froment :—Blanc, 32s. à 33s. jaune, 34s. à 36s. Farine de Blé-d'Inde, 15s. 6d. à 15s. 9d. Blé Américain 5s. 10d. à 7s. L'argent est toujours abondant. Le Niagara apporte £2000 en espèces. L'Europa a fait la traversée en 9 jours.

Marchés de New-York.—1 juin 24h. P. M.

Potasse en bonne demande \$5 à \$5.56. Fleur de l'Ouest et State en demande. 3600 quarts vendus à \$4.6 et \$4.12 et demie. *Commun State* \$4.50.—*Srait Western*, \$4.50 à \$4.56. Genessie pour, \$5, à \$5.12 et demie. Grains en demande pour le moulin. Ohio, \$1, à 1.5. Chicago, \$7 à 92c. Genessie, \$1.22 à \$1.25.

MONTREAL 2 juin.

Provisions, aucun changement. Potasse, baisse de 2s. Perlasse, point de demande.

NEW-YORK, 1 juin 6 h. P. M.

Le Niagara est arrivé à Halifax jeudi au soir et sera dû à New-York samedi au soir. Il a 63 passagers. L'Herman est arrivé à Southampton le 16 avec 130 passagers pour New-York.

Liverpool, 19 mai. Coton comme aux dernières dates. Le marché aux grains paraît avoir quelques tendances vers la hausse. La fleur a subi une hausse depuis le départ du Caledonia.

NEW-YORK, 2 juin, 6 h. P. M.

France.—La séance de clôture de l'Assemblée nationale a été terminée par une discussion sur la question Italienne qui a été décidée en faveur des ministres par une majorité de 38 ; cependant il semblerait que M. Odilon Barrot n'aurait pas donné instruction au général Oudinot d'occuper Rome, vu qu'il avait été décidé que l'expédition se rendrait à Civitta-Vecchia, comme contrôle moral à la marche des Napolitains et des Autrichiens, et qu'elle ne se dirigerait sur Rome que dans le cas d'une nécessité absolue. Néanmoins les ministres n'ont pas été d'accord, et on craint que le général Oudinot, n'ait été influencé dans sa conduite par les conseils d'une certaine faction dont M. B. Falloux est le chef. Samedi, en réponse à une attaque de M. Flocon, le gouvernement dit qu'aussitôt qu'il avait appris que la Russie allait intervenir, il avait sur ce, écrit aux Cabinets de Londres, de St. Petersburg de Vienne, et de Berlin, qu'il considérerait cette circonstance comme déplorable ; et qu'il allait essayer d'arranger cette question par des mesures diplomatiques. Si elles ne réussissent pas, alors il s'adressera à l'Assemblée nationale pour en obtenir des conseils.

Les élections du 13 se sont passées sans aucune infraction de l'ordre. Cavaignac, Ledru-Rollin et un nombre considérable, des candidats républicains ont été élus à Paris. Un rapport dit que neuf socialistes ont été élus par la capitale, un autre dit 15. L'expédition sous la conduite du Général Oudinot n'avait pas effectué son entrée dans Rome. Aux dernières nouvelles, l'armée Napolitaine n'avait pas été heureuse ; elle avait essuyé une défaite dans une attaque, le 5 de mai.

LEVE TOI NEDDY.

NEDDY, autrement dit la LIGUE, a par son organe le *Spectator d'Hamilton*, exprimé sans déguisement le dégoût que lui ont fait éprouver nos remarques à son égard. Nous sommes vraiment fâché qu'elles aient déçu à ce vilain être, mais comme il aurait été gravement offensé si nous n'avions rien dit de lui, et comme nous ne pouvions réellement en parler en bien, nous ne voyons pas qu'on puisse nous blâmer beaucoup. Nous avons rapporté quelques traits intéressants sur ses mouvements burlesques de samedi au soir, lorsqu'un certain monsieur se fâcha tout rouge ; nous avons rapporté un couplet entier d'une chanson populaire, nous avons publié gratuitement une longue liste de ses officiers, nous avons annoncé le tour ingénieux de l'ingénieur monsieur qui a proposé que le comité fut porté de 10 membres à 12 ; et en retour pour tout cela nous sommes injurié par le *Spectator*, monté, désigné mystérieusement par certains NEDDYTES, et on nous dit que nous sommes un âne... Bien ! très bien ! Nous pouvons nous montrer généreux, et pour le prouver, nous allons donner une liste corrigée de l'honorable corps des NEDDYTES qui nous a été fournie par notre ami de l'Arcade :

Président—John Young, Ecr. Vice do—John O. Hart, Rich. Juson ; A. S. Kennedy et Dr. MacKellan. Trésorier—Thomas Ramsay, Ecr. Secr. Correspondant—R. S. Smiley. Secr. Archiviste—A. Logie, Ecr.

COMITÉ.

William Akinson, Jas. S. Wetenhall, W. F. Murray, Andrew Wylie, John Applegarth, Thomas Bain, P. H. Hamilton, Peter Carroll, H. McKinstry, M. R. VanKoughnet, R. O. Duggan, J. M. Bastedo.

Nous n'avons rien à dire contre ces messieurs qui sont de très respectables citoyens ; mais n'est-ce pas plaisant de voir que ces nominations n'ont été faites que de

leurs réunions, ou qu'ils sont très mesquins lorsqu'il s'agit de payer le loyer de la chambre des réunions ; ou que des bambins ont la permission de devenir NEDDYTES en glissant un petit écu ; ou qu'il y a une opération particulière faite avec la pelle à feu aux initiés.

Nous disons donc que nous ne croyons pas à ces rumeurs, et que les personnes mal intentionnées qui les ont mises en circulation devraient être bien punies. Ilest abominable de répandre de semblables histoires et de s'en laver en criant, c'est seulement la Ligue. La presse devrait intervenir dans cette affaire, et nous avertissons tous ceux qui voudront s'amuser aux dépens des NEDDYTES, que nous aurons l'œil sur eux et que nous étoufferons dans son origine cette propensité à se moquer des gens. Une association aussi importante, mérite le respect de tous, et plus particulièrement lorsque l'on considère qu'elle a pour but de ramener les beaux jours du *Family compact*, la non-responsabilité, de gentils offices aux Tories, beaucoup d'argent et point de travail, ou à défaut de ces bonnes choses, l'annexion aux Etats-Unis. Hourrah ! pour les NEDDYTES, les suborneurs aux biscuits de gingembre, et les glorieuses étoiles ! N'aurions nous pas de beaux jours avant qu'il soit peu ? O Jérusalem !

(Express de Hamilton, H. C.)

Le Mercury a avancé que les honnêtes Caeron, E. P. Taché, ont dans le Conseil Législatif, voté contre la translation du Gouvernement à Québec. Cet avancé est parfaitement faux, et le Mercury comprendra qu'il doit nommer la source où il a puisé cette histoire mensongère, s'il ne veut pas passer pour l'avoir fabriquée.

Correspondance de Montréal.

Traduite de l'anglais.

MONTREAL, 31 mai, 1849.

Monsieur,

La prorogation du Parlement a eu lieu hier à 4 heures. Son Excellence le Gouverneur-Général a nommé le Major Général Rowan député-gouverneur pour cette occasion, en conséquence des informations reçues que les Ligueurs avaient formé le dessein de l'insulter de nouveau. Grand fut leur désappointement en voyant le major Rowan venir au lieu de Lord Elgin. Les chefs les plus renommés, et entre autres, un nommé M... appartenant à la compagnie de transport, et le célèbre Courtney, insultèrent les membres libéraux à mesure qu'ils arrivaient à la maison du parlement ; mais ils furent bientôt dispersés par la Police et par une compagnie de soldats.

Tous ces actes doivent démontrer à Son Excellence et à ses Conseillers la nécessité urgente de transférer le siège du gouvernement, même avant l'automne ; car il est impossible, que l'Exécutif soit en sûreté ici au milieu d'une semblable bande de bigands, à moins qu'il n'ait recours à des mesures sévères et qu'il ne fasse quelques exemples.

D'après toutes les apparences, il n'y a aucun doute que vous n'ayiez le bonheur d'avoir le gouvernement dans vos murs beaucoup plus tôt que vous ne le pensez.

Le major général Rowan a exprimé sa désapprobation de la conduite des misérables qui ont insulté nos dignes et respectables représentants libéraux. Aussi ils ne reçoivent aucune sympathie, et Moffatt, Ferris & Cie, autrement dit la Ligue, doivent avoir honte de leurs vils procédés qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas encore reçu l'approbation d'aucune personne respectable. Bientôt, ils seront ensevelis dans l'oubli.

L'honorable Malcom Cameron partira demain au soir pour Québec, pour affaires je l'espère, se rattachant au siège du gouvernement. Le bruit court que le gouvernement militaire va aussi être transféré, et qu'on attend pour cela des ordres d'Angleterre.

Le capitaine Wiley va être remplacé par M. McGrath, homme qualifié sous tous les rapports à remplir l'office de chef de Police.

Le paragraphe de la Gazette de Montréal de ce jour au sujet des paroles prêtées à l'honorable M. Baldwin relativement aux élections générales, est un tissu de mensonges fait par l'éditeur de ce journal. Aucune question n'a été faite en chambre à cet égard à l'hon. M. Baldwin ; les paroles qu'on lui prête pourraient avoir été dites en conversation privée, mais jamais à aucune séance de la chambre.

blication des statuts de la dernière session de notre parlement, nous ne donnerons que les actes d'un intérêt général.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une annonce contenue dans nos colonnes d'aujourd'hui pour la vente d'un tableau d'Eglise représentant l'Immaculée Conception. Ce Tableau qui est dû au pinceau Mr. Légaré, artiste, dont tout le monde reconnaît l'habileté et les talents, est d'une exécution qui lui fait honneur et peut avantageusement soutenir la comparaison avec l'original déposé dans la Cathédrale de Québec.

Jeudi, Mgr. Demers a donné la confirmation à 258 enfants dans la cathédrale.

Le Journal de Québec dit que quelques membres de la corporation veulent proposer d'acheter l'horloge de M. Rousseau pour le service public ; c'est une bonne idée qui, nous l'espérons, sera mise à exécution.

Arthur Kelly Ecuier de l'Ohio vient de visiter Québec pour s'assurer combien coûterait le transport de 13000 tonnes de fer à lisses, de cette ville à Cleveland ; et il a trouvé que le transport par la voie du St. Laurent coûte 3 piastres meilleur marché que par la voie de l'Hudson.

On nous apprend que M. Théophile Hamel, un de nos artistes canadiens, est occupé à faire le portrait de Lord Elgin, portrait qu'il publiera ensuite en lithographie. Les familles canadiennes s'empresseront sans doute de se procurer l'image d'un gouverneur qui leur doit être cher.

Nous accusons réception d'un pamphlet, sur l'abolition des droits Seigneuriaux par M. C. Dumessnil. Nos remerciements à qui de droit. Nous en ferons part à nos lecteurs aussitôt que nous l'aurons lu.

Nous saisissons cette occasion pour remercier le même auteur de l'envoi d'un autre pamphlet sur "les vrais principes politiques."

Une cage de bois qui descendait, samedi dernier, la rivière Ottawa est venue en contact avec un des piliers du pont de M. Viau au Sault-au-Récollet et trois hommes se sont noyés.

On dit que la famine règne à Gaspé et que deux personnes y sont mortes de faim. Nous ne savons jusqu'à quel point le fait est vrai.

LES COLONIES ET LORD GREY.

Parmi nos extraits de journaux, on trouvera la traduction d'une partie des remarques de lord Grey, faites dans la chambre des Lords au sujet du bill pour modifier les lois de navigation. Cette traduction est faite des rapports du Times de Londres. Nous avons traduit ces remarques parce qu'elles nous ont paru d'une nature extraordinaire dans la bouche du secrétaire des colonies ; car cette réflexion n'est pas absolument neuve, elle a déjà été faite dans plus d'une circonstance, et en Angleterre et dans les colonies. Néanmoins le rapport du Times n'est pas exact, lord Grey réclame contre cette interprétation qui rend absolument le contraire de sa pensée.

On nous a communiqué l'extrait suivant d'une lettre de lord Grey au gouverneur-général, en date du 11 mai 1849 : "Je suis beaucoup contrarié de voir que j'ai été mal interprété par le Times, d'une manière qui pourrait produire beaucoup de mal. On me fait dire que "la connexion entre le Canada et ce royaume s'avance rapidement vers sa fin," et c'est précisément le contraire de ce que j'ai dit. J'ai intention de corriger cela ce soir, mais je ne sais pas si les journaux de demain dans lesquels j'espère que la correction sera rapportée, seront prêts à temps pour le départ du paquebot, et par conséquent, je désire beaucoup que vous sachiez que c'est une erreur." (Minerve)

La Gazette et le Courrier de ce matin parlent, nous ne savons à quel propos, de dissolution du parlement et d'élections générales. Ne trouvant plus de sujet pour agiter, ils ont inventé celui-là, afin de créer de l'excitation dans le pays. Ils se sont créés des fantômes pour avoir le plaisir de les combattre, la Gazette se prononce contre cette mesure, qui serait impolitique dans les circonstances actuelles. Nous sommes bien de son opinion sur ce point. Nous aimerions à savoir de ces journaux